



Direction départementale
des territoires
de Seine-et-Marne



Lettre d'information n° 52 de la DDT 77

Agriculture

15 février 2011

Pour vos aides PAC
pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr



Télépac permet aux exploitants de réaliser en ligne leurs demandes d'aides agricoles communautaires.

Compte tenu des contraintes de traitement des dossiers papiers, Télépac doit être systématiquement privilégié pour le dépôt de vos demandes d'aide.

Témoignage vidéo: « [parole de Télédéclarant](#) »

Pour accéder au site TéléPAC : <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Aide à la connexion sur Télépac ; ci-dessous deux documents pour faciliter votre connexion à TéléPAC.

- [Toute première connexion](#)
- [Première connexion en 2011 avec un compte créé en 2010](#)
- [Télédéclaration PMTVA](#)

Calendrier 2011 de la Télédéclaration

- état d'avancement des demandes d'aides aux ovins et aux caprins
- à partir du 1er mars ouverture de la télédéclaration de la PMTVA
- du 1er avril au 16 mai inclus : dossier PAC

PMTVA – Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes

Campagne 2011 : lire le [communiqué PMTVA](#)

100 % de télédéclaration, en savoir plus, [accès à la page PMTVA](#)

Pour accéder au site TéléPAC : <http://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

Structures – Baux Ruraux

[Arrêté préfectoral 2011](#) fixant les prix maxima et minima du loyer des bâtiments d'habitation au sein d'un bail rural en Seine-et-Marne.

Vignes

[Arrêté préfectoral précisant les dispositions particulières applicables aux baux à métayage viticole](#)

TIC – Taxe intérieure de consommation

[Accès à la page.](#)

La taxe intérieure de consommation (TIC) remplace la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

Campagne 2010 : date limite de dépôt des demandes : 15 avril 2011 (date de réception).

[Lire le communiqué](#)

Téléchargez le [formulaire de demande d'aide](#).

Sécheresse

Sous l'effet des pluies de cet automne et celles du début de l'hiver, les niveaux dans les calcaires du Champigny Ouest repassent au dessus du seuil d'alerte à Montereau-sur-le-Jard. Mais la remontée qui s'amorce pour la nappe du Champigny Est est encore insuffisante pour avoir le même effet.

Compte-tenu de cette situation, le Préfet a signé un arrêté de levée des restrictions des usages de l'eau pour les bassins versants correspondant à la nappe du Champigny Ouest et de maintien des restrictions au seuil de la crise renforcée pour les bassins versants correspondant à la nappe du Champigny Est.

[Accès à la page](#)

Agenda : du 19 au 27 février 2011 !

Salon International de l'agriculture

- Salon,
- infos pratiques
- animation,
- liste des exposants...[SIA](#)



Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

ZI Vaux-le-Pénil

288 rue Georges Clémenceau

BP 596

77005 MELUN Cédex

Tél. : 01.60.56.71.71

N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble :

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr>

DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION

Non-diffusion des données : En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données : En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion. Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner : vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr